



STAGE DE SKI & SNOW

Tarif étudiant : 480€ - Tarif personnel : 550€

Tout compris : transport, hébergement, pension complète, forfait remontées mécaniques, matériel, encadrement

9 au 15 janvier 2021 à Serre-Chevalier

Pour s'inscrire remplir la fiche d'inscription



Et fournir le dossier complet au SUAPS

- Paiement selon le mode de règlement choisi
- Caution de 100€ à l'ordre de l'UCPA
- Paiement de 20€ en cas de souscription à l'assurance annulation
- Certificat médical

Service des Sports Bureau B7 RDC Bâtiment 1^{ers} Cycles

Contact : suaps@univ-evry.fr - 01 69 47 74 32 ou 47

FICHE D'INSCRIPTION SKI ETUDIANT

Serre-Chevalier du 9 au 15 janvier 2021

Pour pouvoir s'inscrire, il faut être majeur le jour du départ, remplir la fiche d'inscription, signer le règlement et fournir un certificat médical au plus tard dans le mois qui fait suite à l'inscription.

SKI SNOW Niveau* : débutant (pas en Snow) perfectionnement
Maitrise confirmé expert

*Les critères des niveaux sont au dos cette fiche.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

AGE : * rappel : il faut être majeur le jour du départ

SEXE :

POINTURE :

CHAMBRE : donnez les noms des personnes avec qui vous voulez être (5 maximum)

-1 -2 -3 -4 -5

Problème de santé particulier :

Allergies alimentaires :

N° étudiant :

TEL portable :

E MAIL :

ADRESSE : Rue :

Code postal :

Ville :

FILIERE :

ANNEE :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Lien de parenté ou autre :

Numéro de téléphone portable :

Règlement par chèque(s) à l'ordre « EVRY ASU » ou en espèce.

Possibilité de régler en 1 ou 2 fois (sauf en espèce) à condition de donner les 1 ou 2 chèque(s) au moment de l'inscription avec la date d'encaissement au dos, le nom et le numéro d'étudiant.

Option	Somme 1 ^{er} versement	Date d'encaissement	Somme second versement	Date d'encaissement
Etudiant en 1 fois	480€	04/11/2020		
Etudiant en 2 fois	240€	04/11/2020	240€	04/12/2020

ANNULATION : En cas d'annulation de ma part, pour quelque raison que ce soit, je m'engage à trouver un remplaçant.

Sinon je devrai payer les frais d'annulation prévus par le contrat :

Périodes avant le stage.

Entre 90 à 31 jours	Entre 30 à 21 jours	Entre 20 et 15 jours	Entre 14 et 8 jours	A moins de 7 jours du départ
10% du prix	25% du prix	50% du prix	75% du prix	100% du prix

Ou je peux souscrire une assurance complémentaire annulation au tarif de 20€.

(Lire impérativement les conditions)

Oui pour l'assurance non pour l'assurance

(Joindre un chèque de 20€ à l'ordre de « EVRY ASU »)

CAUTION (dégradations...) : joindre un chèque de 100€ à l'ordre de l'UCPA.

J'ai pris acte des conditions générales et je les approuve.

DATE ET SIGNATURE avec la mention « lu et approuvé »

Pour repérer votre niveau de **Ski** :

INITIATION

Vous découvrez cette activité pour la première fois et/ou votre expérience est trop faible ou remonte à trop longtemps pour glisser seul.

PERFECTIONNEMENT

Vous descendez pistes vertes et bleues en confiance.
Vous commencez à maîtriser votre vitesse en variant vos trajectoires.

MAITRISE

Vous maîtrisez votre vitesse et vos trajectoires sur pistes rouges lorsque celles-ci sont bien préparées.
Lorsque la piste est bosselée, en neige dure ou en neige poudreuse, vous êtes moins à l'aise.

CONFIRME

Vous évoluez avec aisance (petits virages, grandes courbes, etc.) sur toutes les pistes en pilotant vos skis, mais vous êtes moins à l'aise lorsque le terrain est plus accidenté (bosses, glace, poudreuse...).

EXPERT

Votre expérience vous permet de bien lire le terrain et d'adapter votre technique à toutes les situations : pistes raides, bosses, changement de neige, hors-piste.
Vous enchaînez godilles et grandes courbes quel que soit le terrain.

Pour repérer votre niveau de **Snowboard** :

INITIATION : pas de cours Snow débutant possible pour les étudiants de l'université d'Evry

Vous découvrez cette activité pour la première fois et/ou votre expérience est trop faible ou remonte à trop longtemps pour glisser seul.

PERFECTIONNEMENT

Vous descendez pistes vertes et bleues en confiance.
Vous maîtrisez virages backside et frontside pour contrôler votre vitesse et vos trajectoires.

MAITRISE

Vous évoluez facilement sur une piste rouge bien préparée, plus difficilement lorsqu'elle est bosselée ou en neige dure. Vous êtes capable de prendre suffisamment de vitesse pour réaliser en sûreté une trace directe afin de négocier des parties plates.

CONFIRME

Vous évoluez avec aisance (enchaînement de courbes variées) sur toutes les pistes, même si vous êtes moins à l'aise lorsque le terrain est plus accidenté (bosses, poudreuse...).

EXPERT

Votre expérience vous permet de bien lire le terrain et d'adapter votre technique à toutes les situations : pistes raides, bosses, changement de neige, hors-piste.

Assurance annulation - voyages - locations

convention r gie par les conditions g n rales
du contrat Raqvam Collectivit s

Objet de la garantie

Au titre de la pr sente convention, l'association soci taire souscrit, pour le compte du participant qui se voit dans l'obligation d'annuler son voyage, son s jour ou sa location avant son d part ou avant l'entr e en jouissance des locaux, une garantie ayant pour objet le remboursement au profit dudit participant de toutes les sommes contractuellement dues l'organisateur du s jour, du voyage ou l'organisme de location.

Conditions d'octroi de la garantie

La garantie pourra tre mise en œuvre dans tous les cas o l'annulation aura t justifi e par :

1 - le d c s :

- a. du participant lui-m me, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;
- b. de la personne figurant sur le m me bulletin d'inscription que le participant ;
- c. des fr res, des sœurs, des beaux-fr res ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2 - Une maladie m dicalement constat e ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entra nant l'impossibilit de quitter la chambre pendant une dur e minimum de huit jours :

- des personnes ci-dessus num r es l'exception de celles mentionn es en 1 - c.

3 - La destruction accidentelle des locaux professionnels ou priv s occup s par le participant propri taire ou locataire, survenue apr s la souscription du contrat et n cessitant imp rativement sa pr sence sur les lieux du sinistre le jour du d part.

4 - Le licenciement conomique :

- du participant, de son conjoint ou de son concubin ;
- du p re ou de la m re ou de la personne ayant fiscalement charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- pour tout fait provoqu intentionnellement par le participant ;
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident pr existant la souscription du contrat ;
- en cas de guerre civile ou trang re ;
- en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivit ;
- pour les cataclysmes naturels, l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

tendue de la garantie dans le temps

La garantie prend effet compter de l'inscription au voyage, au s jour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas au cours du voyage, du s jour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du pr sent contrat toutes sommes vers es d s l'inscription l'organisateur ou l'organisme de location (acompte, arrhes, d dit) dans la limite d'un plafond gal au co t du voyage, du s jour ou de la location.

Formalit s de d clARATION

Le participant ou ses ayants droit sont tenus, sous peine de d ch ance, d'aviser, dans les 10 jours suivant la survenance de l' v nement, l'association soci taire, verbalement contre r c piss , ou par crit.